

Déclaration commune 2.0 des partenaires sociaux du secteur de l'assurance
en vue de la sortie progressive de la crise Covid-19

Après les mesures annoncées ce vendredi 24 avril par le gouvernement ainsi que le guide générique interprofessionnel (publié le 23 avril sur le site du SPF emploi, travail et concertation sociale), les intentions en matière de déconfinement sont devenues un peu plus claires. Nous savons que les entreprises d'assurances réfléchissent dès à présent à des propositions concrètes dans le cadre d'un déconfinement.

Dans le prolongement de leur déclaration commune du 15/4, les partenaires sociaux du secteur de l'assurance ont dégagé ensemble cinq principes communs qu'ils entendent soutenir et adresser aux entreprises et à leurs membres.

Principes communs en matière de déconfinement :

1. Dans le cadre du déconfinement progressif, le télétravail reste et restera un élément essentiel là où c'est possible pour les entreprises dans les semaines à venir.
2. Il est souhaitable de permettre, en priorité, à certains travailleurs qui se trouvent en difficulté (isolement social, moyens technologiques manquants...), et qui le souhaitent, de revenir travailler sur site dans des conditions sanitaires optimales.
3. De manière générale, il n'y aura pas d'emblée de retour en masse et des formules d'alternance (télétravail en plusieurs équipes ou x jour/semaine...) sont préconisées en vue d'un retour sur site progressif.
4. Les mesures qui seront mises en place dans les entreprises sont propres à la situation et aux caractéristiques de l'entreprise.
5. Le retour phasé et le respect des conditions sanitaires se feront dans le respect de la concertation sociale (conformément à la déclaration commune sectorielle du 15 avril dernier).

